



## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation existants proposés à la vente en France Métropolitaine pour lesquels les quantités d'énergie sont évaluées sur la base de consommations réelles (consommations estimées au moyen de factures d'énergie, de décomptes de charges ou de relevés de comptes) – logement 6.2.

N° de dossier : 2021-345EURL\_SIB\_JMC\_IMMO-BPE

Date de création : 10/02/2021

Valable jusqu'au : 09/02/2031 et au 31/12/2024 à partir du 01/07/2021 suivant le décret du 17 décembre 2020

Désignation du propriétaire : EURL SIB et JMC IMMO

Adresse du bien : 2 Rue de l'Hermitage, Les Dauphins 06230 VILLEFRANCHE SUR MER

Etage : 4ème Etage Numéro de lot(s) : NC Références cadastrales : 000 AR 0223

Catégorie : 4 Pièces Genre : Appartement - Cave et Garage Nbre de niveau : 1

Type de bâtiment : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)

Année de construction : Avant 1975

Surface habitable : 112.88 m²

### Désignation de l'expert

Nom et prénom du technicien : M. JELLAL

Nom et raison sociale de l'entreprise : BONAPARTE PLAN - EXPERT

Adresse de l'entreprise : 11 Avenue de la République 06300 Nice

N° SIRET : 848 039 210 00010

Désignation de la compagnie d'assurance : MMA IARD Assurances Mutuelles

N° de police : 114.231.812 Date de validité : 31/12/2021

B2C Bureau Contrôle Certification B2C - 0837 17/02/2027

### Consommations annuelles par énergie :

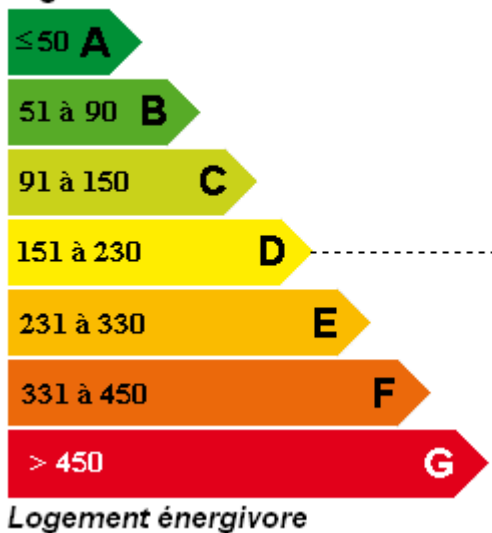
Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années 2019-2020-2021, prix des énergies indexés au 15 août 2015.

|                                                  | Moyenne annuelle des consommations        | Consommations en énergies finales                    | Consommations en énergie primaire     | Frais annuels d'énergie (€TTC abonnements compris) |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------|
|                                                  | Détail par énergie dans l'unité d'origine | Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub> | Détail par usage en kWh <sub>EP</sub> |                                                    |
| Chauffage                                        | 5411.00 kWh (Electricité)                 | 5411 (Electricité) kWh <sub>EF</sub>                 | 13960 kWh <sub>EP</sub>               | 779 € TTC                                          |
| Eau chaude sanitaire                             | 6305.00 kWh (Fioul)                       | 6305 (Fioul) kWh <sub>EF</sub>                       | 6305 kWh <sub>EP</sub>                | 454 € TTC                                          |
| Refroidissement                                  | 452.00 kWh (Electricité)                  | 452 (Electricité) kWh <sub>EF</sub>                  | 1166 kWh <sub>EP</sub>                | 65 € TTC                                           |
| Consommations d'énergie pour les usages recensés | 12168                                     | 12168 kWh <sub>EF</sub>                              | 21431 kWh <sub>EP</sub>               | 1384.48 € TTC                                      |

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'ECS et le refroidissement  
Consommation réelle : 190 kWh<sub>EP</sub>/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement  
Estimation des émissions : 21 kg<sub>éqCO2</sub>/m².an

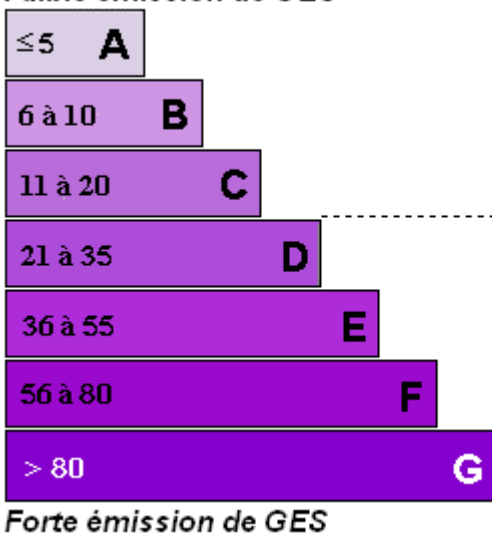
#### Logement économe



#### Logement

190  
kWh<sub>EP</sub>/m².an

#### Faible émission de GES



#### Logement

21  
kg<sub>éqCO2</sub>/m².an

## Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement                                                          | Chauffage et refroidissement                                                                        | Eau chaude sanitaire, ventilation                                                               |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Murs :                                                            | Système :                                                                                           | Système de production d'ECS :                                                                   |
| Murs en béton banché 25 cm<br>- Isolé: Isolation avant 1988       | - Installation de chauffage sans solaire<br>- Type: PAC air/air installée<br>- Energie: Electricité | - Installation d'ECS sans solaire<br>- Type: Chaudière collective classique<br>- Energie: Fioul |
| Toiture :                                                         | Emetteurs :                                                                                         | Système de ventilation :                                                                        |
| Dalle béton - Isolation: ITE                                      | Air soufflé                                                                                         | Ventilation naturelle par conduit                                                               |
| Menuiseries :                                                     | Système de refroidissement :                                                                        |                                                                                                 |
| - Porte en bois opaque pleine<br>- Fenêtres Pvc double vitrage    | Climatisation réversible                                                                            |                                                                                                 |
| Plancher bas :                                                    | Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :                                          |                                                                                                 |
| Dalle béton                                                       | Néant                                                                                               |                                                                                                 |
| Energies renouvelables :                                          | Quantité d'énergie d'origine                                                                        | KWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an                                                           |
|                                                                   |                                                                                                     |                                                                                                 |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelable : |                                                                                                     |                                                                                                 |

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

### Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## **Conseils pour un bon usage**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat de 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 ou 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes,

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique/audiovisuel :**

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices

| Mesures d'amélioration                                                                                                                                       | Effort d'Investissement<br>€                      | Crédit d'impôts %<br>(voir aussi votre centre des impôts local et/ou <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Isolation des murs donnant sur l'extérieur par l'intérieur avec un isolant de résistance thermique $R > \text{ou } = \text{à } 3.7 \text{ m}^2.\text{K/W}$ . | Entre 30 et 40 € H.T.<br>par m <sup>2</sup> isolé | Pour les propriétaires occupants, bailleurs (dans la limite de 3 logements) et les syndicats de copropriétaires. Pour une maison ou un appartement occupé à titre de résidence principale ou loué à titre de résidence principale sur une durée d'au moins 5 ans (achevé depuis plus de 2 ans). Les critères pour les travaux éligibles sont détaillés dans les pages 38 à 46 du guide « Aides financières 2020 ». Découvrez le montant des primes et les critères spécifiques d'attribution sur le site MaPrimeRénov'. |

Commentaires : Les DPE réalisés entre le 01/01/2018 et le 30/06/2021 sont valides jusqu'au 31 décembre 2024 suivant le décret du 17 décembre 2020.

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B2C Bureau Contrôle Certification 24 Rue des Prés 67380 Lingolsheim

Référence du logiciel validé: WinDPE

❖ Fait à : Nice  
❖ Le : 10/02/2021

